

De nouveaux modèles de bibliothèque ?

La journée d'étude de l'ADBGV (association des directeurs de bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France), à Strasbourg, le 30 mars 2009, comme si vous y étiez.

Ouverture par M. Jacques BIGOT, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

M. Yves MORET représentant M. Benoît YVERT, Directeur du Livre et de la Lecture, pose la question de l'action sociale.

M. Gilles GUDIN de VALLERIN, Président de l'ADBGV, rappelle l'urgence impérieuse de faire évoluer un modèle face au risque de fermer et disparaître. Il s'agit de donner au modèle une épaisseur et une âme qui permette sa relance.

Introduction par M. Philippe SPECHT, Directeur-adjoint des médiathèques de la CUS. Il évoque la genèse d' « un projet culturel solidaire » lancé en 2001 avec les 27 membres de la CUS. Face à un retard évident (1 place / 355 hab. au lieu de 1/150 hab., 10% de la population inscrite...), le projet de réseau s'est doublé d'un programme de construction d'équipements.

La médiathèque de référence André Malraux (Strasbourg) est relayée par 3 médiathèques communautaires : Illkirch-Graffenstaden (2006) au sud, Lingolsheim (2008) à l'ouest, Schiltigheim (2013) au nord.

Aménagée dans d'anciens entrepôts à grain (silo de 35 m, 18 200 m² vitrés) sur une île de la zone portuaire, elle a été conçue par Jean-Marc IBOS et Myrto VITART. Inaugurée à l'automne 2008, la médiathèque Malraux compte 20 000 inscrits pour 12 000 m², 1 000 places assises, 360 000 documents (dont 250 000 patrimoniaux et 800 abonnements). Le coût de 64 M€ est couvert par la CUS (35 M€), le Conseil Général (4 M€) et le Conseil régional (3 M€) et l'Etat (12 M€). Trois pôles structurent l'offre et l'action culturelle : le Centre pour l'illustration, les Littératures européennes, le Patrimoine. Une carte unique intitulée *Passerelles* donne accès aux 27 bibliothèques sur la CUS et encourage la mobilité : 26% des inscrits sont « multifréquentants ». Il reste à harmoniser les 6 systèmes informatiques et les 15 règlements intérieurs. La mutualisation de l'action culturelle est envisagée comme un autre espace de collaboration entre les bibliothécaires du réseau.

M. Jean-Luc GAUTIER-GENTES, Inspecteur général des Bibliothèques, annonce un « avis de grand frais » mais anticipe un regain de fréquentation dû à la crise. Il cite l'étude du CREDOC -où le public non inscrit reste néanmoins usager – et imagine les chômeurs venant chercher dans nos livres des solutions. Il enjoint à la profession de ne pas se laisser rassurer mais de toujours trouver de nouveaux publics, essence même de notre mission. Face à la concurrence de l'industrie du divertissement et des moyens d'accès à l'information, il présente un plan d'action organisé comme suit :

1. Finalités : face au divertissement (y être perméable tout en résistant) et à la démocratisation de la lecture publique (relative) il faut prouver aux élus la plus-value de la bibliothèque face au stade ou au cinéma.

2. Stratégies :

Préalable : s'inspirer des expériences anglo-saxonnes, admettre que l'utilisateur a un corps, qu'il existe des publics diversifiés (ados...), ne pas diaboliser le numérique.

Principes :

- variabilités des bibliothèques dans l'espace et dans le temps
- connaître les usagers et aussi les non-usagers
- avoir une juste représentation de l'offre et de la demande
- des élus qui ne font pas dans la demi-mesure politique
- une action culturelle et des espaces dédiés à divers usages

3. Moyens :

En personnel : la qualification professionnelle est peu évoquée dans la littérature. De fait les agents de cat. B sont les plus amenés à être en contact avec le public. Face à une attitude quelquefois trop technique ou trop fusionnelle avec ce public, il convient de « poser » les compétences professionnelles.

En coopération : les BMVR n'ont pas les moyens de faire de la coopération régionale. Si le département est intégré dans la Région, les BDP seront des services déconcentrés de la Région. Il est attendu des bibliothécaires qu'ils créent des services (plus que des lieux), de l'Etat qu'il apporte un soutien ferme et constant et des élus qu'ils agissent.

1 – Accélération ou frein à cette (r)évolution

Yves ALIX, rédacteur en chef du BBF : Le droit d'auteur : frein ou chance ?

1. Evolution du cadre

La loi DADVSI de 2006 énonce 4 nouvelles exceptions :

- public handicapé
- enseignement et recherche
- conservation (bibliothèques, musées, archives)
- information d'actualité (radio, TV)

Va-t-on vers une révision de la directive CEE de 2001 dont est issue la loi française pour ne pas entraver la circulation immatérielle et la numérisation des œuvres. Le livre vert CEE (16/7/2008) suscite le débat, le rapport du député CEE Ortega prône le statu quo et les verrous anti-piratage, une enquête de l'OMPI dans 149 pays révèle que 129 connaissent des exceptions.

2. Equilibres et déséquilibres

Avant 2001, il n'existait pas d'exception spécifique aux bibliothèques mais une licence légale (droit de prêt, SACEM,...) ainsi qu'une tolérance pour le prêt de CD.

Cet équilibre était fragile à 3 égards :

- recours croissant aux contrats (abonnement des périodiques électroniques)
- interdiction de la communication à distance
- extension du droit de représentation dès l'ouverture d'un écran

La directive CEE de 2001 et la loi DADVSI de 2006 prévoient des exceptions mais pas d'équilibre :

- interdiction de consulter à distance

- droit de reproduction imprécis
- exception pédagogique inapplicable aux bibliothèques

Le numérique crée un déséquilibre :

- méfiance des titulaires de droits face à la dissémination compliquant les négociations contractuelles
- système de licence légale inapplicable au numérique
- gestion collective type SACEM pas encore opérationnelle

L'utilisateur n'est pas envisagé en tant qu'ayant droit à l'accès à l'information et à la culture, l'offre légale restant faible. L'accès aux ressources numériques en bibliothèque municipale est compromis. Il faut prévoir :

- l'augmentation de la rémunération des auteurs (par qui ? l'utilisateur ?)
- l'augmentation de la durée de protection
- le maintien du DRM (verrou anti-pirate)
- la surveillance Internet

3. La bibliothèque virtuelle : avec ou sans droits ? Les modèles en présence

Le modèle Google impose ses conditions d'usage ; en offrant aux bibliothèques la numérisation et la visibilité de leurs collections, il propose un « compromis d'usage »

Le modèle Gallica est mixte : il offre un accès limité aux œuvres protégées et renvoie au site distributeur pour l'achat en ligne

Les modèles alternatifs :

- licence *creative commons*
- archives ouvertes et entrepôts numériques (OAI/DMH)

Le paradoxe est le suivant : dans un mode Internet qui prône le partage et la gratuité, le dialogue est difficile entre fournisseurs et titulaires de droits. Il existe une responsabilité juridique du fournisseur sur l'accès à ses contenus. La question reste celle du statut de la bibliothèque face à cette réalité.

4. Perspectives françaises

Les lois en place (droit de prêt, DADVSI, Création et Internet issue du rapport Olivettes) sont des « usines à gaz » qui néanmoins fonctionnent !

Cependant la loi DADVSI, en l'absence de sanction graduée, n'empêche pas le piratage. Elle pose aussi la question de la responsabilité du téléchargement (*downloading*) d'objets illicites et de la lenteur de sa mise en œuvre (exception Handicap en 2008, attente du décret sur l'enseignement et la recherche...). La création de la Haute Autorité HADOPI instaure une riposte graduée basée sur la punition de l'abonné. Ce dispositif suppose :

- de connaître l'IP de l'internaute
- d'imposer la surveillance d'Internet en bibliothèques

L'IABD propose un amendement au bénéfice des archives, bibliothèques et musées à des fins de recherche et d'études privées.

En conclusion, les bibliothèques qui conservent les œuvres (contrairement à la « jungle » du Web) doivent bénéficier d'un droit spécial face à la propriété intellectuelle. Les bibliothèques doivent donc persévérer dans leur effort de lobbying.

Bibliographie : BBF, 2009, n°1, p.6 et s.

1.2 Sociologie et accompagnement du changement

Philippe BERNOUX, sociologue, directeur de recherche honoraire à l'Institut des sciences de l'homme à Lyon, MODYS (mondes et dynamiques des sociétés)

Pour introduire des changements dans les organisations, 2 principes sont indispensables : pour comprendre l'organisation il faut intégrer le principe du sens et le principe de la règle.

Le changement ne s'impose que si la règle est appropriée par les acteurs et pas « bricolée ». La règle ne doit pas être contraignante, mais reformulée. Tout changement est une coproduction qui ne marche bien que si que les acteurs donnent un sens à l'application de la règle

La résistance au changement n'est pas naturelle, mais stratégique par incompréhension du sens et de la règle.

3 points fondamentaux :

- Ne pas séparer technique et société, il n'y a pas de déterminisme technologique
- Admettre qu'aucun acteur ne voit les mêmes objets de la même manière
- Donc, entendre le maximum d'acteurs dès la conception du projet

Fondements du déterminisme :

- la science est séparée du social
- il n'y a pas le même modèle du savoir dans les sciences sociales et dans les sciences de la nature
- les acteurs ne peuvent pas, de bonne foi, refuser les changements bien pensés

Dans une vision non déterministe, il faut trouver la question commune à tous les acteurs, et trouver un objet commun sur lequel les gens peuvent travailler ensemble.

Il y a succès du changement :

- si l'objet est vraiment adapté aux problèmes concrets des utilisateurs
- s'il ne contredit pas l'expérience et les pratiques qui leur ont permis de réussir
- s'ils le comprennent et le maîtrisent
- si les modifications des systèmes relationnels sont anticipées
- si les acteurs jugent le changement compatible avec leurs logiques
- s'ils le considèrent comme légitime, comme utile
- s'ils sont sollicités pour le mettre en place et ne pas l'imposer
- s'il y a une implication maximum des employés à leur niveau respectif
- s'il y a compréhension des outils
- s'il y a formation, pédagogie (prendre le temps)
- si l'on pense la coopération des équipes
- s'il y a soutien continu de la haute direction

2. Elus et nouveaux modèles

Débat animé par Jean-Paul ODDOS, directeur de la médiathèque d'agglomération de Pau

Avec : Karine GLOANEC-MAURIN, 1^{ère} Maire-adjointe, déléguée aux Finances et à la Culture de Saint-Agil, présidente de la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture (FNCC) ; Alain DAVID, Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), vice-président chargé de la Culture à Amiens-Métropole ; Souad EL MAYSOUR, vice-présidente de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) chargée de la Culture et de la Lecture publique

Question : la bibliothèque doit-elle être un symbole de modernité, le point d'appui de la rénovation urbaine, le lieu du lien social, des débats citoyens et culturels, des expériences avec les publics (adolescents, immigrés...), le lieu de la démonstration politique ?

Souad EL MAYSOUR (Strasbourg CUS) précise que cette description correspond à la bibliothèque idéale et qu'à la CUS, pour la 1^{ère} fois, un mandat de lecture publique complète celui de la culture. Elle évoque les 4 temps annuels de l'action culturelle à la médiathèque Malraux, les partenariats avec le

réseau des libraires et avec l'Université. La place et le rôle des langues étrangères est évoquée comme gage d'ouverture et de pluralité. Karine GLOANEC-MAURIN (FNCC) rappelle la genèse de cette association créée en 1961 dans la lignée du Ministère de la Culture en 1959. Elle évoque la création d'un Observatoire de la Lecture Publique et s'interroge sur la formation des bibliothécaires de demain. Jean-Paul ODDOS rappelle la nécessaire prise en compte des pratiques nouvelles en bibliothèque. Alain DAVID (Amiens Métropole) insiste sur le rôle fondamental de la bibliothèque en tant que lieu d'intégration sociale et éducative. Il parle du rôle de l'Élu à la Culture qui doit convaincre ses pairs et justifier des budgets de fonctionnement importants (84% du budget Culture à Amiens).

Jean-Luc GAUTIER-GENTES, Inspecteur général des Bibliothèques, interroge la FNCC sur le problème suivant : pourquoi une bibliothèque face à la montée d'Internet ? Karine GLOANEC-MAURIN admet la tentation des maires de villes moyennes de s'approprier cette affirmation hâtive. La FNCC a alerté l'État sur cette question. Souad EL MAYSSOUR (Strasbourg CUS) rappelle que la culture a un prix. Alain DAVID (Amiens Métropole) complète cette affirmation en ajoutant qu'elle génère également un bénéfice : celui de l'image positive et de la réussite d'une ville. Patrick BAZIN (BM Lyon) rappelle qu'historiquement en France, la lecture publique est le fruit d'une volonté politique de l'État et que le tournant actuel pose la question de la position des élus face au rôle défaillant de l'État. Karine GLOANEC-MAURIN (FNCC) souligne que la lecture publique s'est développée avec le soutien des collectivités locales et que sans l'État elles seraient en concurrence. Les Entretiens de Valois ont d'ailleurs permis de réaffirmer l'utilité du ministère de la Culture. Souad EL MAYSSOUR (Strasbourg CUS) abonde dans ce sens et rappelle le rôle fédérateur de l'État.

Bruno CARBONE (BM Le Mans) demande aux élus comment ils interprètent l'actuel désengagement de l'État et les transferts de compétence liés à la décentralisation. Karine GLOANEC-MAURIN (FNCC) souligne que le monde culturel a toujours résisté car il est issu d'un droit régalien. Colette GRANJEON (BM Ivry) pose la question des limites de l'évolution des médiathèques et celle de leur gratuité. L'idée d'une contribution minimale, telle celle des spectacles de rue ou des musées, pouvant être envisagée. Alain DAVID (Amiens Métropole) souligne que la question de la gratuité ne résoud pas celle de l'accessibilité.

3. Des modèles de bibliothèques vus des Pays-Bas

Eppo van NIPPEN tot SEVENAER , directeur de la Bibliothèque publique de Delft (DOK)

Dans un exposé visuel et sonore indescriptible, notre invité qui a fait sienne la devise de Buzz l'Éclair, *Vers l'infini et au-delà*, rappelle avec quelques chiffres les faits suivants : 80% des jeunes écoutent de la musique en faisant leurs devoirs (esprit multitâches), les prêts de livres baissent de 6% par an dans les pays développés, les usagers sont en majorité des femmes âgées de 30 ans et +, et pourtant la bibliothèque reste l'établissement public le plus fréquenté au monde. Un retour à la Grèce antique s'impose avec la notion d'HISTOIRE orale et de PLAISIR (y compris dans le jeu). À l'heure où les collections se fondent dans des supports individuels, miniaturisés et mobiles, la bibliothèque doit voir GRAND et considérer non plus les documents mais bien son PUBLIC POTENTIEL comme sa COLLECTION, sa fin en soi. Pour être crédible auprès des élus, il faut être « multiflexible », c'est-à-dire en permanente capacité d'adaptation et de mise en réseau (universités, entreprises privées...). La mission première de la médiathèque est la suivante : CONNECTER, mettre en réseau des supports, des métadonnées et des moyens, créer du lien avec les gens. Le retour sur investissement en sera multiplié par 5. Le public attend de nous l'offre de service suivante : PLUG and PLAY (se brancher et jouer librement), REMIX (puiser des documents, les mélanger pour créer). Alors que Mc DONALD propose le WiFi gratuit et illimité, la bibliothèque doit se penser comme l'AGORA des Grecs, un mur interactif. Admettre que 3% de la communication passe par la lecture (et 92% par le non-verbal !) doit nous faire réfléchir sur un nouveau mode d'intégration de nos usagers pour les aider à s'orienter dans un monde complexe. Une dernière injonction contre la frilosité : prendre des RISQUES ...en sachant que toute initiative s'expose à l'échec !

Compte-rendu rédigé par Nathalie ERNY, secrétaire et Esther HERANZ, vice-secrétaire.